

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Yaoundé, le 15 JAN 2025

COMMUNIQUE N° 000005 /C/ARMP/DG/2025

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics informe l'ensemble de la communauté des acteurs du système des Marchés Publics qu'à compter de l'exercice 2025, la vérification ou l'authentification du **Certificat de Non-Exclusion (CNE)** se fera au moyen du **QR Code** via l'application Android **Pridesoft Mobile** et/ou du **Numéro de CNE** à partir du site web de l'Agence à l'adresse <https://www.armp.cm>.

Il est à noter que dans la procédure de délivrance des CNE, le paiement des frais y afférant sera dématérialisé.

Le Directeur Général



Joseph Ngo